

POUR LA SIGNALISATION DE VOS MANIFESTATIONS

Braderies, Foires, Rencontres Sportives, Expositions, Etc

Vous pouvez implanter vos pré enseignes temporaires 7 jours maximum avant le début de la manifestation.

Celle-ci devront être retirées 2 Jours au plus tard après la fin de l'opération

- Aucun panneau ne sera mis en place sur la signalisation (directionnelle et autres), cédez le passage, stop, feux tricolores, arbres, lampadaires ainsi que les poteaux EDF et france telecom.
- Leur implantation ne doit en aucun cas gêner la visibilité des usagers de la route.
- Elles doivent être placées, à moins de 50 m d'un carrefour (des ronds-points) pour des raisons évidentes de sécurité,
 - Ne pas masquer la signalisation existante,
- Les implanter dans un rayon maximum de 5 km du lieu de la manifestation,
 - Utiliser des panneaux lisibles en bon état,